

15<sup>C.</sup>

# Journal du Lot

15<sup>C.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TELEPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La Grande-Bretagne, le protocole de Genève et la sécurité de la France. — Les négociations commerciales franco-allemandes: vaincra-t-on les difficultés présentes? — Les élections américaines et l'Europe.**

Le gouvernement britannique vient de notifier au secrétariat de la Société des Nations qu'il se voyait obligé de demander l'ajournement à une session ultérieure du problème du désarmement, figurant à l'ordre du jour de la prochaine session.

Pourquoi cette démarche? Le gouvernement de Londres indique qu'il tient à « se faire une opinion réfléchie sur le contenu du protocole relatif au règlement pacifique des différends internationaux élaboré par la 5<sup>e</sup> Assemblée Générale de la Société des Nations. »

Faut-il interpréter cette demande d'ajournement comme une manière détournée de rejeter le protocole? En aucune façon, et M. Baldwin s'est appliqué, spontanément, à prévenir toute méprise quant à la signification de sa requête: plusieurs notes officielles ont été publiées qui témoignent du plus grand souci de rassurer l'opinion française.

Car ce veut le nouveau cabinet anglais c'est pouvoir entreprendre, sans inutile précipitation, l'examen d'une question jugée essentielle en vue d'aboutir à des dispositions concrètes et efficaces.

D'ailleurs, M. Baldwin se préoccupe vivement du « cas » de la France et dans ses notes officielles, il est indiqué expressément que si le protocole élaboré venait à être abandonné parce qu'estimé irréalisable, le gouvernement britannique, profondément conscient de l'importance du problème de la sécurité, ne cesserait pas de chercher dans une autre direction les garanties dont il sait que la France et la Belgique en particulier ont besoin.

Quelle serait la nature de ces garanties?

Le correspondant du Temps à Londres écrit à ce sujet: « Les avantages que présenterait un pacte anglo-franco-belge ont déjà attiré l'attention du gouvernement anglais, et l'on peut dire que le principe, sinon les modalités d'un pacte de garantie est, dès maintenant, adopté par le ministre Baldwin. De toute façon, l'intention de ce gouvernement serait d'éviter tout ce qui ressemblerait à une politique d'isolement. »

Au total, on ne peut qu'accueillir avec satisfaction les efforts tentés à Londres pour mettre sur pied un accord qui garantisse effectivement, avec la sécurité de nos frontières, la paix de l'Europe.

Les négociations économiques franco-allemandes, un moment interrompues, viennent de reprendre.

Vont-elles se poursuivre, maintenant, avec succès?

On sait le point critique qui avait provoqué l'arrêt des pourparlers: les Allemands, à la faveur des négociations commerciales, voudraient obtenir la suppression du prélèvement de 26 0/0 au titre des réparations sur les produits allemands exportés.

Le gouvernement de Berlin persiste-t-il dans cette attitude?

Le plus probable paraît être que les Allemands, cédant à leur nature, cherchent à manœuvrer, en compliquant et enchevêtrant au besoin les questions dans l'espoir d'obtenir un profit supplémentaire.

Leur tentative semble d'ailleurs vouée à l'insuccès: la France et la Grande-Bretagne sont également déterminées à repousser la revendication allemande et à maintenir le prélèvement de 26 0/0; l'Allemagne s'inclinera.

Aussi bien, on se rend parfaitement compte à Berlin de l'extrême importance du règlement commercial actuellement négocié.

On peut en juger par les lignes suivantes de la Gazette de Cologne, publiées ces jours derniers: « La vie économique allemande est considérablement influencée par trois événements de ces temps derniers, par la stabilisation du change, les ac-

cords de Londres et la conclusion imminente de traités de commerce. La stabilisation du reichsmark et les accords de Londres assurent à l'économie allemande la sécurité et la continuité par lesquelles il est possible de remettre de l'ordre dans les conditions de la production si profondément troublées et bouleversées par la guerre, l'après-guerre et la dépréciation de la monnaie. La politique des traités de commerce lui ouvrira des marchés étrangers et lui rendra sa place dans l'ensemble de l'économie mondiale. »

En somme, le Reich considère les négociations actuelles comme la troisième étape de son redressement économique.

De là, le premier résultat des pourparlers: Berlin nous accordant, sans réciprocité, le régime de la nation la plus favorisée.

Après les à-coups de ces jours derniers, inévitables avec la nature allemande, les négociations doivent reprendre un cours normal et favorable.

Commentant, dans les Annales, la réélection du président Coolidge à la présidence des Etats-Unis et recherchant les conséquences de cette élection vis-à-vis de l'Europe, le député André Fribourg écrit:

« Les républicains, maîtres au pouvoir, à la présidence de la République et à la Chambre des représentants, continuent à vouloir vivre politiquement en marge de l'Europe. Ils refusent d'entrer dans la S. D. N., créée à la demande formelle des démocrates américains; mais ils s'intéressent de plus en plus à la restauration de l'Europe. »

La preuve la meilleure qu'on en puisse donner, c'est l'élection à la vice-présidence des Etats-Unis du général Dawes, l'auteur du plan désormais fameux.

« Le général Dawes, déclare M. Fribourg, veillera donc à l'exécution du plan dont il est l'auteur. Il y veillera d'autant mieux que, si les Etats-Unis tiennent à rester politiquement indépendants de l'Europe, ils s'intéressent économiquement à elle de plus en plus. »

Sur un point, celui des dettes, M. A. Fribourg ne formule guère de prévisions optimistes: M. Coolidge « se réserve » pour l'instant; mais de toute façon sa décision finale ne nous sera pas très favorable.

« Il veut d'abord, lisons-nous, voir ce que donnera le plan Dawes. Si les résultats sont bons, alors peut-être tentera-t-on de nous appliquer le plan Hurley, tout prêt, qui prévoit un moratoire de cinq ans, et le paiement par nous, pendant 57 ans de cent millions de dollars par an, soit annuellement, au prix actuel du dollar près de 2 milliards de francs: 114 milliards en tout! En vérité, c'est un beau rêve... doré, mais un rêve auquel un Pershing ne s'associe pas. »

Et dire qu'il s'agit là des prévisions les plus favorables!

M. D.

## INFORMATIONS

### Les négociations commerciales anglo-allemandes

Un certain nombre d'experts financiers et commerciaux allemands arriveront à Londres dans quelques jours, dans le but de discuter la question du prélèvement de 26 0/0 sur les importations allemandes.

Les experts allemands arriveront trois cents avec un plan défini pour le règlement de cette question.

### Les Anglais prolongeront-ils l'occupation de Cologne?

Parlant de l'évacuation de la zone de Cologne, le « Daily Telegraph » écrit qu'il n'est pas vraisemblable qu'une décision puisse être prise à ce sujet avant la première quinzaine de décembre, mais ajoute-t-il, on espère que — certaines éventualités pouvant ou non se produire — un compromis pourrait être établi, permettant la prolongation de l'occupation jusqu'à l'évacuation de la Ruhr par les troupes belges et françaises.

### Une nouvelle conférence internationale

Dans les milieux autorisés de Washington, on déclare que la décision de la Grande-Bretagne de retarder la discussion du protocole de Genève aura sans doute pour conséquence de pousser M. Coolidge à convoquer une nouvelle conférence sur la limitation des armements aériens et navals (unités légères et sous-marins), au cours de laquelle les puissances discuteront également la modification des lois internationales de justice.

### Les dettes de l'Europe envers les Etats-Unis

La Chicago Tribune apprend de Washington que le gouvernement américain est inquiet parce que la commission des dettes de guerre n'a pas amené la France, l'Italie et la Belgique, à régler les termes du remboursement de leurs dettes envers les Etats-Unis.

Ces dettes se montent pour la France à 4 milliards de dollars, pour l'Italie à 2 milliards, pour la Belgique à 456 millions de dollars, soit un total de près de 6 milliards et demi.

### Le prêt Morgan à la France

Le département d'Etat publie une note dans laquelle il émet formellement et catégoriquement plusieurs informations d'après lesquelles certaines difficultés étaient soulevées au sujet du prêt Morgan à la France. Quelles que soient les idées générales qui dominent la politique des Etats-Unis, en ce qui concerne les pays qui sont ses débiteurs, il importe de rechercher un arrangement avant de lancer un nouvel emprunt sur le marché américain.

### Un emprunt français aux Etats-Unis

M. Clémentel, ministre des finances, a déposé à la Chambre un projet de loi autorisant à contracter un emprunt de cent millions de dollars (emprunt Morgan) à 7 0/0, destinés au remboursement des avances de la Banque de France.

### M. Chamberlain représentera l'Angleterre à l'Assemblée de Rome

L'Agence Havas à Londres apprend de source officielle que le gouvernement britannique a désigné M. Chamberlain pour le représenter à l'Assemblée du Conseil de la Société des Nations à Rome.

Dans les milieux autorisés, on souligne que cette nomination est une preuve de l'importance que le gouvernement attache à la Société des Nations et de son désir de contribuer le plus possible à l'heureuse conclusion de ses travaux.

### La lettre Zinoview est authentique

Le comité d'enquête sur le document Zinoview a présenté son rapport aux ministres.

Dans sa réponse au gouvernement des soviets, le gouvernement anglais déclarera qu'il tient comme authentique la lettre Zinoview et attirera l'attention de Moscou sur la nécessité de cesser la propagande bolcheviste en Grande-Bretagne.

Cette réponse doit être envoyée incessamment.

### Au Maroc espagnol

On annonce officiellement le repli des troupes espagnoles sur Souk-At-Arba. Le général de brigade Federico-Bérenquer a été blessé à la cuisse droite, au moment où il prenait le commandement de la colonne qui commandait le général Serrano. Le lieutenant-colonel Temprano a été tué, les lieutenants-colonels Alvarez Sarenas et Losada ont été blessés ainsi que quelques officiers et soldats des indigènes de la légion pour la plupart.

### Pensions des mutilés et victimes de la guerre

Le conseil de cabinet, réuni jeudi, tenant compte des suggestions présentées par les Associations des vic-

times de la guerre, a décidé que le gouvernement saisisse le Parlement d'un projet de loi qui, dans les limites des disponibilités financières actuellement prévues, élèvera le taux des pensions proportionnellement au degré d'invalidité.

En ce qui concerne les modalités d'application, le Gouvernement, d'accord avec la Commission des finances de la Chambre, fera tous ses efforts en vue de donner satisfaction aux désirs exprimés par les mutilés, veuves, orphelins, ascendants et prisonniers de guerre.

### La vie chère

Le comité parlementaire du commerce s'est réuni jeudi matin au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Charles Chaumet sénateur, ancien ministre.

M. Paul Doumer, ancien ministre des finances, a parlé des causes de la cherté de la vie. De ces causes, il n'a voulu retenir que celle qui, à son sens, est la principale, la baisse du franc.

M. Doumer a rappelé que, pendant son passage au ministère des finances, il avait ramené le cours de la livre à 48 francs. Il a conclu en disant que, pour faire baisser le prix de la vie, il fallait avant tout assainir la situation financière.

### Vol de papier filigrané

Au début de septembre dernier, la papeterie d'Arches (Vosges) expédiait en gare de la Vilette vingt-six caisses renfermant du papier filigrané destiné à l'impression des billets de rente française 4, 5 et 6 0/0. Ces caisses, entreposées chez un camionneur de la rue de La-Chapelle et chez un de ses voisins, ne furent livrées que jeudi après-midi à l'Imprimerie Nationale.

Or, lorsque l'on procéda à la vérification du contenu de ces caisses en présence d'un représentant de la papeterie, d'Arches, on constata que l'une d'entre elles avait été ouverte et qu'une rame de cinq cents feuilles du précieux papier avait été volée.

Immédiatement prévenue, la police a ouvert une enquête afin de retrouver les audacieux malfaiteurs qui, très certainement, ont l'intention d'utiliser le papier filigrané pour confectionner de faux titres de rente.

### La capitale de la Norvège

Conformément à la loi votée le 11 juillet 1924 par le Storting, la Capitale de la Norvège, Christiania, se dénommera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain Oslo.

### Chambre des Députés

Séances du 20 novembre 1924

MATIN

La Chambre discute le budget de l'aéronautique. M. Guilhamon préconise la réunion en un unique ministère de l'air, des divers services d'aéronautique actuellement dispersés entre la guerre, la marine, les colonies et le sous-secrétariat de l'aéronautique.

Il demande que des efforts soient faits pour une organisation meilleure des services de l'aéronautique.

M. Paté se déclare partisan d'un ministère unique de l'aéronautique. M. Cornavin estime que les subventions allouées aux compagnies de navigation aérienne sont exagérées.

M. Flandin demande la centralisation au service de la navigation aérienne, de tous les services de terrain et de hangars et il demande que soient étudiés au plus tôt les moyens de relier la France à l'Amérique du Sud.

M. Paté répond que les crédits pour amorcer ces travaux seront inscrits dans le budget de l'année prochaine.

M. Eynac précise les efforts des services de l'aéronautique pour favoriser l'émulation technique et encourager les ingénieurs et les constructeurs, et il trace les grandes lignes de la politique aérienne commerciale qui doit joindre Paris avec les grandes capitales d'Europe.

SOIR

La Chambre continue la discussion du budget de l'aéronautique. M. Guy de Montjou estime que

l'aviation doit bientôt pouvoir transporter les 3.500 tonnes de courrier sur les lignes de l'Amérique du Sud, les 550 tonnes de courrier de la malle des Indes et les 500 tonnes de courrier pour New-York.

Les chapitres du budget de l'aéronautique sont adoptés.

La Chambre discute le budget des finances. M. Barthe signale les constructions somptueuses que fait la Banque de France qui emploie ainsi des sommes considérables qui seraient plus utiles ailleurs. M. Clémentel rend hommage au désintéressement du Gouverneur de la Banque de France qui a refusé toute augmentation d'appointements et qui touche le traitement d'avant-guerre.

M. Hubert-Rouger signale les desiderata des percepteurs stagiaires et des receveurs communaux. M. Clémentel promet que satisfaction sera donnée aux percepteurs stagiaires: quant aux receveurs communaux, leur situation ne sera pas changée.

M. Garchery parle en faveur de l'augmentation des fonctionnaires.

M. Clémentel répond que la question est étudiée. M. Garchery parle des retards de certains contribuables à acquitter leurs impôts.

M. Clémentel répond: « Des contribuables riches, mais dont les revenus immobiliers échappent encore à l'investigation des agents du fisc, n'ont pas fait de déclaration. Ils espèrent pouvoir attendre jusqu'après 1925, où les dispositions pénales destinées à atteindre leur retard tomberont. Je les avertis qu'elles seront prorogées. »

D'autre part, les droits de poursuites sur les recouvrements d'impôts seront élevés progressivement selon l'importance des cotés.

« L'évasion fiscale est certainement considérable encore et le moyen de la réprimer insuffisant. »

M. Clémentel fait connaître qu'il a réalisé dans le personnel du ministère des finances des compressions importantes.

La suite de la discussion générale est close. Les articles 1 à 18 sont votés.

M. Deyrie signale qu'il y a encore des stocks à solder: et il demande qu'on empêche le renouvellement du gaspillage.

M. Clémentel promet de tenir compte des observations présentées.

### Sénat

Séance du 20 novembre 1924

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur l'amnistie.

M. Pèrès dépose un amendement tendant à supprimer du casier judiciaire de ceux qui ont bénéficié de la grâce amnistiant, la mention de condamnation. L'amendement est voté.

M. Martin demande que la grâce amnistiant soit accordée aux délinquants qui ont subi leur peine: mais après observations, l'amendement est retiré.

Les articles du projet sont votés; sur l'ensemble, M. de Jovenel prend la parole et déclare qu'il votera le projet.

L'ensemble du projet est adopté par 198 voix contre 64.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Ça dure depuis 5 ans!

La Commission des marchés et des spéculations de la Chambre a « invité le Gouvernement à intervenir d'urgence et de la façon la plus instante auprès du Sénat pour hâter le vote du projet de loi adopté par la Chambre le 30 juillet 1920, sur la révision des marchés de la guerre. »

Ainsi donc, voici 4 ans et plus que ce projet de loi dort dans les cartons du Sénat. Combien de temps durera encore son sommeil? Nul ne le prévoit.

Est-ce que l'on craint que ce réveil soit terrible pour ceux qui ont profité dans de formidables proportions des marchés de la guerre? Peut-être, mais ce n'est pas certain.

Si cette loi avait été appliquée dès le 20 juillet 1920, il est possible que

certaines résultats auraient pu être obtenus, c'est-à-dire que cette révision aurait permis de retirer de coquettes ressources pour le budget.

Mais voici 4 ans et plus écoulés depuis le vote de la loi, et 6 ans et plus depuis la fin de la guerre.

Que pourra bien donner cette révision? Hum! Les bénéficiaires des marchés on sont-ils, dans tous les cas, où ont-ils placés leurs bénéfices? Voilà ce qui sera difficile à trouver, aussi difficile que de faire payer actuellement l'impôt sur le revenu à ceux qui possèdent de grosses fortunes.

« Pago poisan » dit-on couramment quand le fisc réclame le paiement des impôts et autres taxes. Mais « poisan » veut dire, en l'espèce, le petit contribuable, celui qui ne peut pas ou ne sait pas cacher ce qu'il possède.

Nos gouvernants le savent bien, c'est pourquoi ils ne s'en « font pas » lorsqu'ils votent des taxes, des impôts.

« Nous savons, disait un jour, un taxat ur, où l'on peut frapper pour recueillir les sommes nécessaires au fisc. » Et, avec franchise, il ajoutait: « Chez les contribuables, petits propriétaires, petits rentiers, petits commerçants, industriels. »

Mais les riches à millions, paient-ils en proportion de leur fortune, l'impôt sur le revenu?

Eh! non. Pourquoi non? A cette question, souvent posée, on n'a jamais pu répondre que comme l'a fait, une fois de plus, le ministre des finances, jeudi, à la Chambre: « Des contribuables riches, mais dont les revenus immobiliers échappent encore à l'investigation des agents du fisc, n'ont pas fait de déclaration. Ils espèrent pouvoir attendre jusqu'après 1925, où les dispositions pénales destinées à atteindre leur retard tomberont. Je les avertis qu'elles seront prorogées. »

Bravo! Mais, nous le répétons, combien de fois un pareil aveu a-t-il été fait? Combien de fois, des mesures contre ceux qui échappent à l'impôt, ont-elles été formulées?

Car, poursuivant ses explications, le ministre des finances a été obligé de déclarer: « L'évasion fiscale est certainement considérable et le moyen de la réprimer insuffisant. »

Ainsi, d'une part on menace ceux qui ne paient pas, et d'autre part, on reconnaît que le moyen de réprimer l'évasion fiscale est insuffisant!

Mais alors, à notre époque où l'Etat a besoin de ressources, où il vote des impôts toujours plus élevés, où il fait appel aux plus modestes souscripteurs en faveur de l'emprunt, ne semble-t-il pas que le moment est venu de prendre et d'employer les moyens énergiques contre les déserteurs de l'impôt, contre tous les gros possesseurs qui vont cacher leur fortune à l'étranger?

Qui veut la fin, veut les moyens; et en l'espèce, ce serait justice de traquer les gros brasseurs d'affaires et les oisifs, grands viveurs, qui ne déclarent que des revenus ridicules.

Puisqu'on connaît le mal, il n'y a qu'à appliquer le remède.

Surtout, c'est ce que l'on dit, mais ce que l'on ne fait pas, parce qu'on n'ose pas le faire.

C'est qu'il y aurait trop de gros personnages qui seraient inquiétés: et alors, mieux vaut se rabattre sur les petits et moyens contribuables, auxquels, si cela continue, on prendra, peu à peu, en impôts ce qui leur est nécessaire pour manger convenablement, à leur faim.

Certes, il ne faut rien exagérer, mais, enfin, ils sont nombreux les contribuables, petits commerçants, qui, après avoir payé tout ce que le fisc leur a réclamé, joignent tout juste les deux bouts, alors qu'à côté, des oisifs, vivent largement de revenus dont ils n'indiquent pas l'origine, qui ne paient pas d'impôt et que le fisc ne peut atteindre puisqu'il n'a pas le moyen suffisant pour le faire.

Où, tous les gouvernements ont connu cette situation, ils l'ont même dénoncée: sera-ce le gouvernement actuel qui n'hésitera pas à trouver le moyen de rendre efficace la lutte contre les déserteurs de l'impôt? Le pays le souhaite ardemment et lui en serait reconnaissant! Mais voilà 5 ans que cette situation dure!

LOUIS BONNET.

# A propos de l'emprunt

Dans certaines régions, il paraît qu'une campagne active est menée contre l'emprunt émis par le Gouvernement.

Non seulement, cette campagne se fait dans les « coins », mais elle s'étale dans des affiches placardées sur les murs des villes et des campagnes.

On nous affirme qu'on peut lire ou qu'on a pu lire de pareilles affiches dans notre région, dans le Lot.

Souscrire à l'emprunt n'est certainement pas obligatoire : le Gouvernement ne fait appel qu'à la bonne volonté de ceux qui ont de l'argent.

Mais empêcher par une propagande sournoise, ceux-ci d'apporter un concours nécessaire pour le rétablissement des finances du pays, c'est non pas lutter contre le Gouvernement mais contre le pays lui-même.

Ceux qui mènent cette campagne et qui certainement, orientent contre la vie chère, ne se rendent pas ou plutôt se rendent trop compte que s'ils étaient écoutés, la vie chère ne serait pas atténuée.

Ne serait-ce pas le but inavouable qu'ils poursuivent ?

Quoi qu'il en soit, qu'ils sachent bien que cette campagne est déplorable et que le public qui peut souscrire ne les écartera pas.

Aussi bien, le public n'aime pas ces campagnes haineuses, car il sait que le pays ne peut qu'en pâtir.

Il écartera ces paroles sages, éloquentes que publie M. Maurice Colrat dans le « Journal » :

« Vous êtes inquiet de la nouvelle orientation politique ? Des projets déposés par le gouvernement ? Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de politique. Il ne s'agit pas de donner ou de refuser votre confiance au ministère. Il s'agit de fournir des subsides à l'Etat. C'est la France, ce n'est pas M. Herriot qui pose la question de confiance. Si, par méfiance, vous refusez de souscrire, vous pariez contre la France. Un tel jeu n'a jamais réussi. La France a traversé de terribles moments. Tous ceux qui ont parié contre elle, aux heures sombres, se sont toujours trompés. Tous ceux qui ont misé sur elle ont toujours gagné. Ainsi, à parier contre, vous ne pouvez que perdre, puisque votre crédit dépend du sien, votre prospérité de la sienne. Vous êtes embarqué. Le pavillon de la France couvre votre fortune et la préserver. Il faut se sauver avec elle et par elle. De son côté, il y a toutes les chances; de l'autre, il n'y a rien. Comme l'a dit Pascal, « cela ôte tout parti ».

Voilà ce que dira le public, voilà les conseils qu'il suivra.

Les auteurs de la campagne contre l'emprunt, en seront pour la seule honte de l'avoir faite et d'avoir fait preuve d'un esprit de parti qui va à l'encontre de l'intérêt du pays même.

LOUIS BONNET.

## Votes de nos Sénateurs

Sur l'amendement de M. Martin tendant à ce que le temps passé aux armées, nécessaire pour bénéficier de l'article 3 de la loi d'amnistie qui concerne les infractions militaires, soit abaissé de 6 mois à 3 mois, ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Loubet, Fontanille.

Le Sénat a adopté par 169 voix contre 105.

Sur l'amendement de M. Goy tendant à ce que les déserteurs qui rentreront en France, après le vote de l'amnistie, soient privés du droit de voter jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1934, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Loubet, Fontanille.

Le Sénat a adopté par 268 voix contre 23.

Sur l'amendement de M. Morane tendant à supprimer de l'article 13, de la loi d'amnistie les mots « même condamnés par défaut ou par contumace », les sénateurs du Lot ont voté :

Contre : MM. de Monzie et Loubet, M. Fontanille n'a pas pris part au vote. Le Sénat a voté l'amendement par 189 voix contre 104.

Sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'amnistie les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté le projet par 199 voix contre 64.

## Au Sénat

Le Sénat a nommé jeudi les membres de sa Commission des finances. Parmi les membres se trouve M. de Monzie, sénateur du Lot.

M. Loubet, sénateur du Lot, a été nommé trésorier du groupe sénatorial de défense de la culture du tabac.

## Légion d'honneur

M. Rigouste, lieutenant retraité pour blessures de guerre, du 9<sup>e</sup> d'infanterie, est promu officier de la Légion d'honneur.

M. Galou, ex-caporal au 207<sup>e</sup>, mutilé, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

## Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée à notre compatriote Adenis, sergent au 131<sup>e</sup> régiment territorial :

« Sous-officier énergique et brave, ayant toujours donné l'exemple du devoir. Tombé au champ d'honneur le 20 décembre 1914, à Perthes-Hurlus. »

## Mérite agricole

Notre compatriote M. Charbonnel, de St-Cernin-Lauzès, est nommé chevalier du mérite agricole.

## Postes

M. Loupias est nommé facteur receveur à St-Chamarand, en remplacement de M. Amirat, appelé à d'autres fonctions.

## P. T. T.

Mlle Soulié est nommée intérimaire au bureau des P. T. T. de Marroux.

## Gendarmerie

M. Besse est nommé gendarme à St-Germain, en remplacement de M. Bargues.

**Association des Parents d'Elèves des lycées de Cahors**

Réunie le jeudi 20 courant, la Commission Exécutive de l'Association des Parents des Elèves des lycées de Cahors :

1° A constaté avec plaisir l'empressement des parents à apporter leur adhésion : à l'heure actuelle l'Association compte 99 membres ;

2° A pris acte avec satisfaction de la décision ministérielle créant au lycée Gambetta une nouvelle étude et nommant à cet effet un nouveau répétiteur : double mesure réclamée depuis la rentrée par de nombreuses familles ;

3° A émis un vœu, dont elle poursuivra la réalisation, tendant à ce que l'enseignement du latin dans les lycées de jeunes filles n'entraîne pas le paiement de rétributions supplémentaires ;

4° A examiné diverses questions d'ordre secondaire.

## La Commission.

N. B. — Les adhésions peuvent être toujours adressées soit au Président (M. Verne, 14, r. Feydel), soit au secrétaire (M. Darolle, 1, rue des Capucins). La cotisation annuelle (3 fr.) peut également être envoyée (mandat, chèque, timbres, etc.).

## VOIRIE

Chaque jour, et surtout, chaque soir, dès la nuit venue, les habitants des quartiers où les rues ont été défoncées par la pioche des terrassiers, émettent de vives et légitimes plaintes.

Is se plaignent parce que les tranchées ont été comblées de façon insuffisante, et dans les rues, tantôt on bute contre des blocs de terre mal tassés, ou l'on tombe dans une fondrière.

Plusieurs personnes ont fait des chutes qui auraient pu être graves. Il était donc bien difficile de niveler le sol quand les tranchées furent comblées ? Au surplus, c'était même un devoir primordial que de le niveler, que de le mettre dans l'état où il était avant l'exécution des travaux de terrassement.

Quant un entrepreneur exécute des travaux dans une rue, ordre lui est donné de ne pas gêner la circulation et de nettoyer les lieux où il a déposé des matériaux.

Ce règlement de police lui est signifié, et il est tenu de s'y conformer. Des procès-verbaux ont été même dressés contre des personnes qui ne voulaient pas observer le règlement.

Et c'est de toute justice, car il est désagréable pour le passant de risquer de s'affaler dans une rue mal nettoyée.

Et ces rues en mauvais état, sont, actuellement, en trop grand nombre dans notre ville : on s'en aperçoit encore mieux à la saison des pluies. Ce sera peut-être tard pour réparer les rues, mais il faudra le faire quand même, et cela coûtera plus cher !

Et alors, ce sera probablement le contribuable qui après s'être démolé quelque membre en tombant dans les rues mal nettoyées, devra payer la mise en état de ces rues.

Il n'y a rien d'impossible à cela !

L. B.

## Fermeture des salons de coiffure

M. le Préfet a pris l'arrêté suivant : « Vu la loi du 15 janvier 1906 ; vu la loi du 29 décembre 1921 ; vu l'article 43 du livre 2 du Code du travail ; vu l'accord entre les Syndicats des patrons coiffeurs de la ville de Cahors fixant le repos collectif au lundi ; vu la demande formulée par ces Syndicats en vue d'obtenir la fermeture des magasins et Salons de coiffure de la ville de Cahors le jour du repos du personnel ; vu l'avis de M. l'Inspecteur départemental du travail ; vu l'avis de M. le Président de la Chambre de commerce du Lot.

« Arrêté : « Article premier. — Tous les magasins et salons de coiffure pour hommes et pour dames de la ville de Cahors seront fermés au public chaque semaine toute la journée du lundi. Le jour de fermeture sera reporté au mardi, si le lundi coïncide avec un jour de foire.

« Art. 2. — Le contrôle de l'exécution du présent arrêté sera assuré suivant les prescriptions des articles 23 et 111 du livre 2 du Code du travail.

« Art. 3. — Le présent arrêté aura son effet à dater du lundi 24 novembre courant.

« Art. 4. — Ampliation en sera adressée à M. le Maire de Cahors et à l'Inspecteur du travail chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. »

A cet égard, un très grand effort a été fait depuis quelques années par les Ré-

# MON QUERCY

Au savoureux chantre du Quercy, Léon Lafage.

Mon pays le Quercy n'est pas de notre France, Le coin le plus parfait, le plus brillant joyau. Et ignore les ciels laqués de la Provence, Et nulle mer d'azur ne baigne ses cotéaux.

De l'Auvergne, il n'a pas les riches pâturages. Sa vigne très chétive a mauvaise santé, Mais l'herbe de ses prés sent la menthe sauvage; Autant que des grands crus, ses vins sont réputés.

Il n'a pas les châteaux de l'orgueilleuse Loire, Les pics Pyrénéens, les sites de l'Adour. Mais il a le Cézail avec sa Préhistoire, Saint-Céré, Padirac, Presque, Rocamadour !

Il n'existe, en Quercy, aucune Ville immense. Mais le fleuve Lot qui léche ses riveaux, Etlant ses trésors avec tant d'orgueil, Cahors aux visiteurs, montre des siècles d'art.

Non Boulevard moderne, aux terrasses fleuries, Ses Ponts modernes, ses Thermes souterrains, Ses Tours, ses Arcs sculptés comme des broderies, Vestiges éclatants des conquérants romains.

Mon pays le Quercy, c'est la terre des Chênes. C'est le Causse pâle, tout marbré de cailloux. C'est le Lot arrosant de magnifiques plaines Que doré en été l'avoine et le blé roux.

Mon Quercy, c'est le Fraix bleuâtre par la bryère C'est Albassens fleuri de genêts d'or piqûnés ; Un champ de châtaigniers jaunés par la lumière Des beaux soirs automnaux et des soleils couchants.

Mon Quercy, c'est Catus, son étang, ses Vernières, Ses plantans, ses bûis, ses ormes mutilés, Son église romane et sa fraîche rivière Qui jase jour et nuit sur un lit de galets.

Mon Quercy, c'est un cholest de faneurs à l'aurore Fin Juin, quand le soleil empourpre l'horizon; C'est la — Trésor d'Ormet — du pâté qui va cuire, C'est le galeto qui tinte au cou de ses moutons.

C'est le char du menuisier se traînant dans les côtes, C'est le bruit d'une source au pied d'un haut rocher, C'est un air de Bourrée entendu dans les Vêches, C'est l'Angélus du soir sonnait au vieux clocher.

C'est ma vigne, mon pré, c'est tout ce qui m'inspire Et tout ce que j'ai aimé, ou que j'ai aimé. C'est mon pays enfin, et ne crains pas de dire, Qu'il n'en est nulle part de plus beau sous les cieux !

## Les prix de transport et la vie chère

« Le Temps » du 13 novembre a publié l'information suivante que nous croyons devoir reproduire :

La question de l'incidence des prix de transport sur le prix de vente des denrées de première nécessité vient, une fois de plus, d'être soulevée au cours des discussions du budget de l'agriculture et les interpellations sur la vie chère ont été l'objet de la Chambre. Plusieurs orateurs ont affirmé que les tarifs de transport étaient l'une des principales causes du renchérissement et que la réduction en constituerait par conséquent un remède efficace à la vie chère.

Cependant, un examen tant soit peu approfondi de la question montre que cette affirmation ne répond pas à la réalité des faits. Les exemples suivants, concernant un certain nombre de denrées périssables, suffisent à le prouver.

Le prix de transport des viandes pour les principaux parcsours des quantités arrivant à Paris (distance moyenne de 400 km.) est actuellement de 0 fr. 240 par kilo en ce qui concerne les expéditions de détail et de 0 fr. 235 pour les expéditions par wagons complets ; pour la viande de bœuf le tarif n'atteint même que 0 fr. 203. Or, le prix de vente de la viande de bœuf est, par kilo, de 13 à 16 fr. ; celui de la viande de veau varie de 12 à 15 fr. ; quant au prix de la viande de mouton, la plus chère actuellement, il est de 16 à 22 fr.

On voit qu'en moyenne le prix de transport n'est que de 1/20<sup>e</sup> du prix de vente. Dès lors, on ne peut prétendre sérieusement que le coût du transport aggrave la cherté de la viande, ni qu'une diminution atteignant par exemple 25 0/0 des tarifs en vigueur (ce qui représenterait de 5 à 6 centimes par kilo) permette d'obtenir une diminution des prix de vente au consommateur.

Pour ce qui concerne les légumes lourds tels que, par exemple, les choux-fleurs, le prix de transport des quantités expédiées de Châteaufort à Paris est de 0 fr. 28 par kilo pour les envois de détail et de 0 fr. 23 pour les envois par wagons complets. On compare ces tarifs aux prix de vente des légumes ou dans les petites voitures, et l'on se rendra compte qu'une réduction de 25 0/0 sur le coût du transport ne serait pas de nature à exercer sur ces prix une répercussion perceptible. Pour les carottes, les poireaux, pour d'autres légumes encore, la comparaison aboutit à une conclusion identique.

Quant aux pommes de terre, le prix de transport par wagons complets en est de 2 fr. 35 pour un sac de 50 kilos, soit 0 fr. 04 par kilo. Le prix de vente varie, de 0 fr. 80 à 1 fr. par kilo, tout compris, en ce qui concerne cette denrée, serait superflu.

Le coût du transport moyen du lait est de 5 à 6 centimes par litre ; le prix de vente est de 1 franc à Paris. Il suffit de considérer l'écart entre le tarif du transport et le prix de vente, pour se convaincre que l'incidence de toute nouvelle réduction du susdit tarif.

On peut en dire autant pour le poisson. Il y a un mois (exactement le 10 octobre) le poisson était si abondant aux Halles qu'il fut impossible de l'écouler. Dans toutes les poissonneries, cependant, le tableau des prix n'a pas varié sensiblement. Croit-on qu'un tarif plus dégressif encore que celui présentement accordé par les Réseaux aurait déterminé les vendeurs à diminuer de tant soit peu leurs exigences ?

On voit qu'un abaissement même important des tarifs de transport des denrées périssables ne procurerait au consommateur nul avantage. En revanche, une telle mesure atteindrait fatalement l'équilibre financier des réseaux ; par là, elle se répercuterait également sur les finances publiques.

On oublie d'ailleurs trop souvent que des mesures nombreuses ont déjà été prises par les chemins de fer en faveur des denrées périssables. Le tarif G. V. 3/103 qui leur est applicable reproduit à peu de chose près les barèmes de l'ancienne tarification, et souvent il a été modifié par les réductions temporaires (20 0/0 pour les légumes, 15 0/0 pour les fruits) ou par une réduction des prix de base, comme c'est le cas pour la viande de bœuf et les légumes lourds.

Au surplus, une meilleure utilisation des chemins de fer permettrait d'obtenir des résultats appréciables. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de recommander particulièrement : des envois plus fréquents par wagons complets, voire par trains complets ; quand il s'agit de marée ou de bestiaux ; des groupements rationnels de marchandises ; des expéditions collectives ; l'usage des wagons frigorifiques ou isothermes ; la suppression des emballages inutiles ; l'allègement de certaines denrées, etc....

A cet égard, un très grand effort a été fait depuis quelques années par les Ré-

seaux ; le commerce a tout intérêt à en profiter ; car il y a là pour lui une possibilité de réduire ses frais généraux, d'assainir ses conditions de vente, de supprimer beaucoup d'intermédiaires, en un mot de combattre utilement la vie chère.

## Officiers de complément

Une séance d'instruction pour les Officiers des Réserves de la Filiale de Cahors aura lieu à Cahors le jeudi 27 novembre 1924.

Rendez-vous à 9 heures à la caserne Bessières.

## Classe 1886

Les camarades de la classe 1886 sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 27 novembre à 20 heures et demie précises au grand café de la Promenade.

## Ordre du Jour

Organisation d'un banquet. Questions diverses. Présence indispensable.

Pour la Commission.

## Les Cadets du Quercy

Eloignés de la petite patrie, elle reparait souvent parmi nous, au fond du cœur. Un souvenir qui surgit soudain fait que l'on a besoin de penser à elle, d'en parler, de l'évoquer, et où mieux célébrer son culte qu'au sein de notre Société si florissante, parce qu'elle repose sur un sentiment apaisant d'union la plus sacrée.

Les déracinés de l'arrondissement de Cahors que nous n'avons pas convoqués en novembre, en raison du deuil cruel qui nous a frappés dans la personne de notre cher président, sont donc invités à se rendre à la matinée-concert que nous donnerons le 7 décembre aux Sociétés Savantes.

La commission des fêtes présidée par notre ami Frécheville, dont l'ardeur est toujours inlassable, n'a rien négligé d'ailleurs pour la rendre attrayante : orchestre symphonique Bassot que chacun reconnaît comme le reflet chantant de nos âmes, jazz-band, et meilleurs artistes.

Compatriotes des bords du Lot, de la plaine et de la montagne quercynoise, rendez-vous aux Sociétés Savantes à la date sus indiquée. Il n'y aura qu'un seul absent : Louis Caniac, mais sa mémoire vous y convie aussi bien que le devoir de donner, ce jour-là, à cet ami si regretté, un successeur digne de lui.

Dites vous bien, en somme, que tous les plaisirs pâlissent devant celui que vous goûterez en allant à cette grande réunion lotoise.

Ouverture des portes à 14 heures !

Le Secrétaire-Général.

A. BLADINIERES.

## On demande des ouvrières

L'usine d'appareillage électrique, l'Eclairage Général, avenue de l'Abattoir, demande des ouvrières.

La marche de cette Société est, en effet, en progrès remarquablement constant. Cela ne saurait surprendre ceux qui ont pu apprécier la valeur de la Direction nouvelle, particulièrement compétente et active.

Des données certaines que nous possédons, nous pouvons affirmer que le développement heureux de cette usine doit s'affirmer inévitablement. De cela nous nous réjouissons pour notre ville si peu industrielle.

A titre d'indication, nous avons demandé des précisions, à l'Usine, sur les salaires que peuvent escompter les personnes sollicitées. Cela a une importance qui n'échappera à personne. Voici les renseignements qui nous ont été fournis :

Après un bref et actif apprentissage pour se mettre au courant, on peut atteindre et dépasser les salaires que voici, touchés, actuellement, par certaines ouvrières :

au montage : 135 francs en 11 jours, à l'atelier : 134

## A qui la bague ?

Mlle. Paule Varenne, demeurant 11, Avenue de la Gare, a trouvé sur la voie publique, une bague qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

## Vagabond

Les gendarmes ont arrêté le nommé Pineau, âgé de 60 ans, un vieux vagabond qui a déjà subi 25 condamnations.

C'est sans difficulté qu'il s'est laissé appréhender car la saison est trop rude pour les amateurs de la grand-route.

Un petit séjour en prison, à côté d'un poêle bien garni lui permettra d'attendre les beaux jours.

Et les gendarmes l'ont conduit à la prison.

## INTRACON

Le nommé Lacombe, Adrien, 60 ans, arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion a été condamné à 3 mois de prison.

## Tombé sur la voie

M. Adrien Marius, 28 ans, cantonnier à la Compagnie d'Orléans, allait manoeuvrer un levier d'aiguille, lorsqu'en marchant sur les rails, il glissa des deux pieds et tomba malencontreusement sur la voie.

Dans sa chute, il se fit une entorse tibiotarsienne au pied droit.

Le blessé fut examiné par M. le docteur Calvet qui prescrivit un repos forcé de quinze jours.

## Auto contre une maison

Une auto, dans laquelle avaient pris place quatre chasseurs, parcourait à toute allure la route de Toulouse, se rendant à Cazes-Mondenard, lorsqu'à un tournant de la

route, près de Granjols, l'auto mal dirigée alla buter contre une maison en bordure de la route.

Heureusement que la maison était délabrée et que les murs étaient pen- solides, car sous le choc violent de l'auto, les murs cédèrent et la maison s'écroula.

Les quatre chasseurs n'eurent aucun mal, mais l'auto fut endommagée.

## Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 10 au 15 novembre 1924, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 6 hommes, 3 femmes.

Interlocuteurs : 6 hommes, 2 femmes.

En extra : 4 hommes.

Demandes d'emploi satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 2 femmes.

## Tribunal correctionnel

Audience du 20 novembre 1924

OUTRAGES A UN MAGISTRAT

R.... Jean-Baptiste-Henri, 64 ans, à Frayssinet-le-Gélat, est prévenu d'outrages envers M. Barriéty, juge de paix à Cazals, alors qu'il assistait à un inventaire au domicile du prévenu.

R.... fait défaut, il est condamné à 15 jours de prison.

VOI A LA TIRE

Gandino Chaffrédo-Domenico, 75 ans, est cet individu qui le jour de la foire du 15 courant fut arrêté en flagrant délit alors qu'il avait introduit sa main dans la poche d'une paysanne, pour lui dérober son porte-monnaie.

Le tribunal le condamne à un mois de prison.

INJURES

Vient ensuite une action en demande de dommages-intérêts, dirigée contre la femme Maria Bourgade, épouse Delcamp, de Cazals, qui a proféré des injures à l'encontre de la dame Françoise-Marie Deltrayante : orchestre symphonique Bassot que chacun reconnaît comme le reflet chantant de nos âmes, jazz-band, et meilleurs artistes.

Compatriotes des bords du Lot, de la plaine et de la montagne quercynoise, rendez-vous aux Sociétés Savantes à la date sus indiquée. Il n'y aura qu'un seul absent : Louis Caniac, mais sa mémoire vous y convie aussi bien que le devoir de donner, ce jour-là, à cet ami si regretté, un successeur digne de lui.

Dites vous bien, en somme, que tous les plaisirs pâlissent devant celui que vous goûterez en allant à cette grande réunion lotoise.

Ouverture des portes à 14 heures !

Le Secrétaire-Général.

A. BLADINIERES.

## Cylindrages à Vapeur

Opérations probables au cours de la semaine du 24 au 29 novembre 1924.

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies ci-après désignées :

Chemin de Grande Communication, n° 17, de 34 km. à 35 km. 300 (entre Soulmès et Labastide-Murat).

Chemin de Grande Communication, n° 17, de 35 km. 800 à 36 km. 200 (abords de Labastide-Murat).

Chemin de Grande Communication, n° 27, de 21 km. 500 à 21 km. 800 (entre Sauzet et Bagat).

Chemin de Grande Communication, n° 27, de 15 km. 400 à 15 km. 800 (entre Sauzet et Villesèque).

Chemin de Grande Communication, n° 27, de 6 km. 400 à 6 km. 900 (vers Trespoux).

Route Nationale, n° 20, de 83 km. 50 à 84 km. 150 (côte de Regourd).

Route Nationale, n° 20, de 69 km. 900 à 70 km. 500 (entre Pélacoy et St-Henri).

Route Nationale, n° 20, de 65 km. 400 à 65 km. 900 (entre le Pouzet et Pélacoy).

Route Nationale, n° 111, de 47 km. 500 à 48 km. 500 (vers Engliandières).

## AVENIR CADURCIEN

Fête de la Sainte Cécile

L'Avenir et la Diane Cadurciennes fêteront la Sainte Cécile dimanche prochain 23 novembre.

Dans la journée, de 15 h. à 16 h., un concert aura lieu sur les allées Fénélon et sera suivi d'un défilé en ville, du kiosque au siège social.

Le soir, un banquet réunira à l'Hotel Larroche, à 19 h. 30, les membres exécutifs et leur conseil d'administration.

## PROGRAMME

1. Le Flamand (p. r.) Désailly.

2. Cortège de ballet. Avon.

3. Carrosse d'amante (mazurka). Piccolini.

4. Les Echos du Quercy Kelsen.

(mosaïque).

5. Baionnette au canon Houziaux. (défilé avec tambours et clairons).

Horaires du défilé

Allées Fénélon, boulevard Gambetta rue Maréchal Foch, place du Marché, rue Clemenceau.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 20 novembre 1924

Naissances

Joffre Roger, avenue de l'Abattoir.

Davidou Pierre, rue P. Wilson.

Boyer Pierre, rue Blanqui 4.

Gaydou René, rue P. Wilson.

Castelnau Jean, rue des Boulevards, 21.

Lascoux Huguette, Imp. St-Urcisse, 6.

Duvert Jeanne, rue des Mirepoises.

Arribat Jean, rue P. Wilson.

Publications de Mariages

Machicot Fernand, cuisinier et Vican Berthe, s. p.

Cambres Théophile, négociant et Ausset Lucie, couturière.

Pradal Jean, cultivateur et Talaysat Aline, s. p.

Décès

Sarniguet Jean, journalier, 59 ans, rue P. Wilson.

Clary Jean, jardinier, 78 ans, rue Lastié, 35.

Planavergne, maçon, 56 ans, rue G. de Genouillac, 12.

Fargues Jeanne, Vve Vinge, s. p., 75 ans, route d'Arcambal.

Grimal Félicie, Vve Redoutes, s. p., 87 ans, rue P. Wilson.

Bédu Léon, cantonnier-paveur, 59 ans, rue du Château-du-Roi, 25.

Guignes Louis, cultivateur, 77 ans, rue de la Banque.

Vignes Françoise, Vve Arnault, s. p., 71 ans, rue G.-Clemenceau, 14.

Bertrand Joseph, menuisier, 59 ans, rue P. Wilson.

# Chronique des Théâtres

**Le Chœur National Ukrainien**

Nous rappelons que c'est lundi 24 novembre que sera donné, au Théâtre Municipal et sous les auspices de l'Association Professionnelle, le concert du Chœur National Ukrainien.

Nous allons applaudir un répertoire entièrement national en la poésie et les refrains hymnes d'une émouvante envolée.

Les voix sont d'une fraîcheur incomparable et rendent d'une puissance extraordinaire les chants qu'elles interprètent, qu'il s'agisse de poésies rustiques et champêtres ou de chants religieux, qu'elles chantent les voix de des bœufiers ou les tristesses de la tombe.

Le programme comportera une partie de danses accompagnées par le Chœur, telles que celles exécutées dans les fêtes populaires d'Ukraine.

C'est l'auditoire des grands jours qui doit assister à ce concert.

## ROYAL-CINEMA

Après le formidable succès remporté par l'« Enfant des Halles », la Direction a le plaisir d'annoncer pour les Samedis 22, dimanche 23, un autre chef-d'œuvre français, un des plus gros succès de la saison qui soulèvera à l'unanimité de chaleureux applaudissements :

## VINDICTA

Superproduction française en 5 épisodes

Remarquable interprétation : Biscot, le roi des comiques de l'écran dans le rôle de « César », le réticent, qui vient ensuite : Lucien Dalsace, le sympathique Jean Belmont de l'« Enfant des Halles », Ginette Maddie, Andrée Lionel, etc., etc.

A. S. P. O.

Demain, en lever de rideau du match Viviez Olympique contre Aviron, aura lieu une rencontre de football association entre l'équipe de Labastide-Murat et l'A. S. P. O. de Cahors.

Lors du match aller Labastide-Murat fut battu par 7 buts à 0. Mais ce jour-là il leur manquait l'arbitre, joueur de grand classe. Ils viendront donc à Cahors avec de l'espoir de prendre leur revanche.

Le 11 novembre 1925, les combattants fédéraux l'Armistice aux Masséries, section de St-Géry.

St-Cirq-Lapopie. — Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre compatriote M. Jules Rouffix, employé d'octroi, décédé ces jours derniers à Toulouse, où il résidait.

M. Jules Rouffix, âgé de 80 ans, était le frère de notre ami M. Alexandre Rouffix, receveur hypodéclaré à Limoges.

C'était un homme sympathique qui jouissait de l'estime et de la sympathie de tous. Ses obsèques ont été célébrées le 17 novembre à Saint-Cirq, au milieu d'une grande affluence.

Nous adressons nos sincères condoléances à M. Alexandre Rouffix et à la famille. La Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

C'est aujourd'hui dimanche que l'équipe 1<sup>re</sup> de l'Union Sportive Luzzoise rencontre à Layrac, un match aller comptant pour les 1/4 de finale du championnat du Périgord-Agenais 3<sup>e</sup> série.

La récolte du vin. — Les déclarations de récoltes en vin accusent pour notre commune la statistique suivante : Nombre de déclarants : 76 ; surface plantée en vignes : 73 hectares 70 ; quantité récoltée (1924) : 325 hectolitres ; stock des récoltes antérieures : 50 hectolitres 60.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la sortie du tirage du 14 novembre 1924 de la société « Séquanaise-Capitalisation », Mlle Fernande Hébrard, de Bra, commune de Vire, vient de voir son numéro gagner un lot de 1.000 francs.

Herbeline avait abandonné ses livres. Assis dans un rocking-chair, sur la pelouse, à l'ombre d'un grand platane, il respirait la joie de l'heure.

— Tu te sens bien, chérie ? Elle tendit la main, elle répondit, touchée : — Oui, tout à fait bien... je suis heureuse... Je t'aime !

Salviac. — Jeudi soir à 4 h. 30, jour de foire à Salviac, M. L... de Sarlat, en voulant doubler la camionnette de M. L. T..., négociant à Gourdon, prit cette dernière en écharpe et lui occasionna des dégâts matériels importants.

Dégagnac. — La fête de l'Armistice. — La fête de l'Armistice, qui avait été jusqu'ici ajournée et toujours renvoyée, vient, enfin, d'être célébrée pour la première fois à Dégagnac le 14 novembre.

Un jeune homme de Dégagnac, par exemple, bien choisis, a forcé les non-combattants qui assistaient à la réunion de reconnaître que les demandes des mutilés se justifiaient par bien des côtés.

Après une éloquent et vigoureuse intervention de Mompert, le jeune sculpteur de Salviac, l'ordre du jour suivant a été voté en faveur d'un des nos compatriotes qui, après être resté 3 ans en observation à l'hôpital militaire de Toulouse, attend encore que justice lui soit rendue.

En Allemagne. — M. Ebert, président de la République, a fait savoir au mois d'août dernier qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

LES INCIDENTS D'EGYPTE. — Le Caire. — Un grand nombre d'arrestations ont été opérées, notamment parmi les membres de la Société du Drapeau Blanc et parmi les fonctionnaires du gouvernement soudanais révoqués récemment.

LES RAPPORTS FRANCO-RUSSES. — Prochaine arrivée de Krassine. — Un journal russe annonce que l'ambassadeur des Soviets à Paris, Krassine, arriverait à Paris mardi prochain.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Arrondissement de Figeac. — Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1925 et 1926 sont informés que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mardis et samedis, de 20 à 22 heures, à la sous-préfecture de Figeac.

Arrondissement de Gourdon. — A la Sous-Préfecture. — M. Planacassagne, notre nouveau sous-préfet, a pris possession de son poste depuis lundi.

Arrondissement de Figeac. — Fête de la Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

Arrondissement de Cahors. — La récolte du vin. — Les déclarations de récoltes en vin accusent pour notre commune la statistique suivante : Nombre de déclarants : 76 ; surface plantée en vignes : 73 hectares 70 ; quantité récoltée (1924) : 325 hectolitres ; stock des récoltes antérieures : 50 hectolitres 60.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Senat. — Séance du 21 novembre 1924. Le Sénat a été convoqué d'urgence vendredi soir, à 6 heures, pour statuer sur le projet de l'emprunt Morgan.

En Allemagne. — M. Ebert, président de la République, a fait savoir au mois d'août dernier qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

LES INCIDENTS D'EGYPTE. — Le Caire. — Un grand nombre d'arrestations ont été opérées, notamment parmi les membres de la Société du Drapeau Blanc et parmi les fonctionnaires du gouvernement soudanais révoqués récemment.

LES RAPPORTS FRANCO-RUSSES. — Prochaine arrivée de Krassine. — Un journal russe annonce que l'ambassadeur des Soviets à Paris, Krassine, arriverait à Paris mardi prochain.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Arrondissement de Figeac. — Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1925 et 1926 sont informés que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mardis et samedis, de 20 à 22 heures, à la sous-préfecture de Figeac.

Arrondissement de Gourdon. — A la Sous-Préfecture. — M. Planacassagne, notre nouveau sous-préfet, a pris possession de son poste depuis lundi.

Arrondissement de Figeac. — Fête de la Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

Arrondissement de Cahors. — La récolte du vin. — Les déclarations de récoltes en vin accusent pour notre commune la statistique suivante : Nombre de déclarants : 76 ; surface plantée en vignes : 73 hectares 70 ; quantité récoltée (1924) : 325 hectolitres ; stock des récoltes antérieures : 50 hectolitres 60.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Arrondissement de Figeac. — Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1925 et 1926 sont informés que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mardis et samedis, de 20 à 22 heures, à la sous-préfecture de Figeac.

Arrondissement de Gourdon. — A la Sous-Préfecture. — M. Planacassagne, notre nouveau sous-préfet, a pris possession de son poste depuis lundi.

Arrondissement de Figeac. — Fête de la Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

Senat. — Séance du 21 novembre 1924. Le Sénat a été convoqué d'urgence vendredi soir, à 6 heures, pour statuer sur le projet de l'emprunt Morgan.

En Allemagne. — M. Ebert, président de la République, a fait savoir au mois d'août dernier qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

LES INCIDENTS D'EGYPTE. — Le Caire. — Un grand nombre d'arrestations ont été opérées, notamment parmi les membres de la Société du Drapeau Blanc et parmi les fonctionnaires du gouvernement soudanais révoqués récemment.

LES RAPPORTS FRANCO-RUSSES. — Prochaine arrivée de Krassine. — Un journal russe annonce que l'ambassadeur des Soviets à Paris, Krassine, arriverait à Paris mardi prochain.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Arrondissement de Figeac. — Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1925 et 1926 sont informés que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mardis et samedis, de 20 à 22 heures, à la sous-préfecture de Figeac.

Arrondissement de Gourdon. — A la Sous-Préfecture. — M. Planacassagne, notre nouveau sous-préfet, a pris possession de son poste depuis lundi.

Arrondissement de Figeac. — Fête de la Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

Arrondissement de Cahors. — La récolte du vin. — Les déclarations de récoltes en vin accusent pour notre commune la statistique suivante : Nombre de déclarants : 76 ; surface plantée en vignes : 73 hectares 70 ; quantité récoltée (1924) : 325 hectolitres ; stock des récoltes antérieures : 50 hectolitres 60.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Arrondissement de Figeac. — Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1925 et 1926 sont informés que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mardis et samedis, de 20 à 22 heures, à la sous-préfecture de Figeac.

Arrondissement de Gourdon. — A la Sous-Préfecture. — M. Planacassagne, notre nouveau sous-préfet, a pris possession de son poste depuis lundi.

Arrondissement de Figeac. — Fête de la Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

Senat. — Séance du 21 novembre 1924. Le Sénat a été convoqué d'urgence vendredi soir, à 6 heures, pour statuer sur le projet de l'emprunt Morgan.

En Allemagne. — M. Ebert, président de la République, a fait savoir au mois d'août dernier qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

LES INCIDENTS D'EGYPTE. — Le Caire. — Un grand nombre d'arrestations ont été opérées, notamment parmi les membres de la Société du Drapeau Blanc et parmi les fonctionnaires du gouvernement soudanais révoqués récemment.

LES RAPPORTS FRANCO-RUSSES. — Prochaine arrivée de Krassine. — Un journal russe annonce que l'ambassadeur des Soviets à Paris, Krassine, arriverait à Paris mardi prochain.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Arrondissement de Figeac. — Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1925 et 1926 sont informés que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mardis et samedis, de 20 à 22 heures, à la sous-préfecture de Figeac.

Arrondissement de Gourdon. — A la Sous-Préfecture. — M. Planacassagne, notre nouveau sous-préfet, a pris possession de son poste depuis lundi.

Arrondissement de Figeac. — Fête de la Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

Arrondissement de Cahors. — La récolte du vin. — Les déclarations de récoltes en vin accusent pour notre commune la statistique suivante : Nombre de déclarants : 76 ; surface plantée en vignes : 73 hectares 70 ; quantité récoltée (1924) : 325 hectolitres ; stock des récoltes antérieures : 50 hectolitres 60.

Arrondissement de Cahors. — Succès scolaires. — Dans la liste des lauréats au dernier concours du surannement de P. T. T., nous sommes heureux de relever les noms de MM. Gracies, n° 221 ; Boujoum, n° 249 et Souliagac, n° 672, élèves de notre Ecole primaire supérieure.

Arrondissement de Figeac. — Préparation militaire. — Les jeunes gens des classes 1925 et 1926 sont informés que les cours de préparation militaire ont lieu tous les mardis et samedis, de 20 à 22 heures, à la sous-préfecture de Figeac.

Arrondissement de Gourdon. — A la Sous-Préfecture. — M. Planacassagne, notre nouveau sous-préfet, a pris possession de son poste depuis lundi.

Arrondissement de Figeac. — Fête de la Sainte-Catherine. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé de fêter, comme tous les ans, la Sainte-Catherine, patronne des tisserands.

Les Chaussures Perrouin. ont confié la vente exclusive de leurs articles à M. DELSOL Chaussures GATUS. Ses connaissances techniques, jointes à la confiance qu'il a su inspirer à sa clientèle, ont motivé ce choix.

Eczémas :: Dartres. Ulcères variqueux, Démangeaisons, Grottes laiteuses, Maladies de la Peau et AFFECTIONS DU SANG. Soulagement immédiat et guérison par le DÉPURATIF LARIEU (TARAP) Ph<sup>ie</sup> RAYNAL, Cortège.

BAINS MODERNES. 25, rue de l'Université. BAINS - DOUCHES. SALLES CHAUFFÉES. Soins des Cors, Durillons, etc.

LA BANQUE MARC TREILLARD. Reçoit dès à présent et sans frais à ses guichets Les souscriptions de l'emprunt des BONS du TRÉSOR 5 % 1924 à CAHORS, 8, rue G.-Clemenceau dans ses BUREAUX :

J. Alayrac. Correspondant des magasins « Au Bon Marché » de Paris (Maison H. Bouclouat). Se tient à la disposition des Clients pour tous renseignements, demandes de catalogues ou d'échantillons, commandes, etc.

On demande de suite pour PARIS, pour des personnes de Cahors avec un enfant, UNE BONNE sérieuse, à tout faire, de 35 à 45 ans, veuve de préférence, aimant les enfants. Gage 200 fr. par mois avec promesse d'augmentation. S'adresser : 7, rue St-Maurice, CAHORS.

ETUDE DE M<sup>re</sup> BOUYSSOU Jean-Léon. NOTAIRE A CAHORS. Suivant contrat dressé par M<sup>re</sup> Bouyssou, notaire à Cahors le sept novembre mil neuf cent vingt quatre, les époux Combes Maurice et Bérengère Marie-Louise, demeurant à Cahors, ont vendu aux époux Fréville Louis et Pradines Marie-Léonie demeurant à Nadillac, le fonds de commerce de restaurant qu'ils exploitaient à Cahors, 9, rue des Boulevards.

VENTE D'un Fonds de Commerce. Suivant acte reçu par M<sup>re</sup> Lescale, et M<sup>re</sup> Fabre, notaires à Cahors, le 25 septembre 1924, M. Henri Pasquet, marchand tailleur à Cahors, rue du Marché Joffre, n° 1, a vendu le fonds de commerce qu'il exploitait à Cahors, rue du Marché Joffre, n° 1.

AVIS. Personnes soucieuses de vos chaussures, ne cherchez plus. Adressez-vous au « Ressemelage National », 10, rue du Tapis-Vert, seule maison unique par son travail fini, qualité, solidité, et ses prix, qui font d'elle une maison de tout 1<sup>er</sup> ordre.

RELIGIEUSE. donne secret pour guérir Pigeon et Hémorroïdes. Maison Néro, à Nantes.

TRICOTEUSES. rondes et rectilignes toutes les jauges. Laines, cotons, fils, prix de gros. Cat. Echant. Apprêt. Grat. S'adr. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

ANDRÉ BODET. Courtier en noix. 9, rue Banchevaux, TOURS (I.-et-L.). Tél. : 15-87. Fournit toutes quantités, toutes provenances Spécialité noix de cassagne.

Feuilleton du « Journal du Lot » 26 LE CRIME DU DOCTEUR Par J.-H. ROSNY de l'Académie Goncourt DEUXIEME PARTIE II Tandis qu'il compulsait ses livres, il sentait son attention s'échapper comme l'eau d'une source à travers les fissures du sol. Une odeur flottait dans la chambre, enfante, obscur, l'odeur de ces grands cheveux d'ombre, l'odeur de cette peau fraîche. Toute chose semblait vaine, toute occupation vide, tout vou absurde en dehors de l'adolescente évanouie à l'ombre des trembles...

Herbeline avait abandonné ses livres. Assis dans un rocking-chair, sur la pelouse, à l'ombre d'un grand platane, il respirait la joie de l'heure. A quelques pas de lui, Madeleine lisait un livre ; un peu plus loin, Mme Montaux, enfoncée dans une très vieille bergère, s'entretenait, par intervalles, avec Marguerite. C'était un tableau parfaitement calme — une de ces jolies images de bonheur que le piéton, arrêté au détour de la route, contemple avec un soupir d'envie. Et, de fait, les quatre personnages étaient heureux. Guy était peut-être plus que les trois autres, quoiqu'il eût ces sursauts d'angoisse que la passion n'évite jamais, mais qui, au début, se fondent dans l'extase, comme des ruisseaux dans un grand fleuve.

soin d'être secourable, une charité universelle. Et il croyait n'avoir jamais senti une affection plus entière pour sa femme et pour Mme Montaux. C'était, enfin, cette grande heure où les êtres atteignent un maximum de bonté, heure qui coïncide si souvent avec toutes les équivoques du cœur, avec toutes les lâchetés et toutes les trahisons naissantes. La voix de Madeleine vint interrompre sa contemplation. La jeune femme disait : — C'est étrange... J'ai froid comme si nous étions en hiver... Il se tourna, il la vit pâle et défaite. Ses yeux viraient. Ils se fermèrent. Elle s'évanouissait. Déjà, il était auprès d'elle, il lui donnait les soins nécessaires. Comme elle portait sur elle un flacon de sels, il se borna à réclamer de l'eau, et il lui frictionnait vivement le front et les tempes, après avoir desserré le corsage. Mme Montaux, Marguerite, des femmes de chambre, s'empressaient : — Ne vous hâtez pas ainsi, fit-elle... C'est l'air surtout qui est utile... Et, à Mme Montaux qui se désolait, il dit amicalement : — Ce n'est rien, maman, la crise ne présente aucun danger. Madeleine revenait à elle. Elle satit la main d'Herbeline, des larmes perlèrent au bord des cils, ces larmes d'après syncope qui marquent la crainte, la faiblesse et l'attendrissement. Il en fut très ému, et plus

encore lorsqu'il rencontra le regard de Marguerite. — C'est fini ! dit-elle. Mais il faut te reposer un peu... Elle lui prit le bras, avec un grand frisson, et, aidé par les domestiques, il la transporta dans sa chambre. Elle acheva de s'y ranimer, si bien qu'il put garantir qu'il n'y aurait, ce jour-là, aucune rechute. Longtemps assis à côté du lit où elle était étendue, il se montra presque gai, sûr de l'innocuité de cette défaillance, le cœur plein à la fois d'une tendresse excessive, d'un vague sentiment paternel, de vastes espérances. Tout à coup ce fut l'ombre, un vide extraordinaire dans la chambre et dans le ciel, entrevu parmi les arbres du parc... Marguerite venait de partir. Il entendait encore sa voix bruisant sur le tapis. L'ennui le saisit, un ennui sauvage, insupportable. Tout ce qui était autour de lui, et sa femme, sa belle-mère, devinrent des fantômes, des choses fautes, d'étranges figures d'un monde irréel. Il lui parut impossible de passer les heures qui restaient pour finir ce jour sans la revoir, sans l'entendre et la respirer, fut-ce pendant une minute. Cette fois, il eut bien l'intuition d'une chose redoutable, plus forte que lui, plus forte que tout. Il voulut se redresser, il s'imposa de rester auprès de ce lit où reposait celle en qui était l'espoir de sa race. Et il dit, avec une douceur extrême :

— Tu te sens bien, chérie ? Elle tendit la main, elle répondit, touchée : — Oui, tout à fait bien... je suis heureuse... Je t'aime ! Ces paroles le pénétrèrent d'un malaise. Il détourna légèrement les yeux de ceux de sa femme. Puis il eut un mouvement d'optimisme et il sentit, mais avec l'impression de la défendre contre un danger.

(A suivre)

Hôtel des Ventes  
4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS

Rappelez-vous qu'à l'« Hôtel des Ventes », 4, rue Blanqui à CAHORS, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles.  
Actuellement à vendre : Grand Portail à deux ouvrants avec grille. — Voiture anglaise avec harnachement anglais. — Tables de marbres pour café. — Choix de rouets anciens, etc.

ETUDE

M<sup>e</sup> Pierre TRIADOU  
NOTAIRE A CAHORS

VENTE

DE  
Fonds de Commerce

Deuxième avis

Suivant acte reçu par Maître Pierre TRIADOU, notaire à Cahors, le 4 novembre 1924, Monsieur Paulin-Jean-Louis-Anne-Herman FABRE, épiciier, et Madame Maria BALITRAND, sa femme, demeurant ensemble à Cahors, rue Saint-James, ont vendu à Madame Anais PRADAL, sans profession, veuve de Monsieur Basile BRAS, demeurant à Cahors,

Le fonds de commerce d'épicerie exploité par les vendeurs à Cahors, dans un immeuble faisant le coin des rues Saint-James et du Tapis-Vert, portant le n° 10 sur la rue du Tapis-Vert.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites à Cahors, en l'étude de Maître TRIADOU, notaire, ou domicile élu par les parties, dans les dix jours qui suivront la présente insertion.

Pour deuxième avis :

P. TRIADOU.

Etudes de M<sup>e</sup> LONGPUECH, Notaire à Figeac (Lot), et de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

Vente sur Licitation  
D'IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS

Situés à PUY-DE-CORN, commune de Figeac

Adjudication fixée au DIMANCHE QUATORZE DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE à QUATORZE HEURES, en la Maison d'Ecole de Ceint-d'Eau, près Figeac.

En exécution d'un jugement sur requête, rendu en chambre du Conseil, par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, Il sera procédé, le DIMANCHE QUATORZE DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, en la maison d'école de Ceint-d'Eau, commune de Figeac, devant Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Baptiste ROQUES et Mélanie DESPEYROUX, en leur vivant propriétaires-cultivateurs, demeurant à Puy-de-Corn, commune de Figeac, et de la communauté ayant pu exister entre eux.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1° Monsieur Albert ROQUES, cultivateur, demeurant à la Plantade, commune d'Anzits (Aveyron),

2° Madame Marie ROQUES, sans profession, et Monsieur Félix-Joseph BRINDAUD, son mari, qui l'autorise, tonnelier, demeurant ensemble, 16, rue des Fossés-Saint-Bernard, à Paris,

Licitants ayant Maître NUVILLE pour avoué.

DÉSIGNATION

DES

immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE

AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un enclos situé sur la commune de Figeac, aux appartenances du village de Puy-de-Corn, lieu dit « Le Cayla », en nature de maison, grange, four, fontaine, puits et terre, d'une superficie environ de cinquante ares, soixante-treize centiares, et tenant à chemin public, Verdé et Nigon.

Ces immeubles sont portés ou paraissent portés à la matrice cadastrale de la commune de Figeac ainsi qu'il suit :

1° Une terre, sise au lieu dit « Le Cayla », portée au plan cadastral sous le numéro 842 p., section E, pour une contenance de douze ares, vingt-huit centiares, quatrième classe, et un revenu de deux francs, quatre-vingt-quinze centimes.

2° Une terre, sise au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 855 p., section E, pour une contenance de dix ares, cinq centiares, quatrième classe, et un revenu de deux francs, quarante centimes.

3° Une terre, sise au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 859 p., section E, pour une contenance de sept ares, cinquante centiares, quatrième classe, et un revenu de un franc, quatre-vingt centimes.

4° Une terre, sise au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 864 p., section E, pour une contenance de treize ares, soixante centiares, quatrième classe, et un revenu de trois francs, vingt-six centimes.

5° Une terre, sise au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 865, section E, pour une contenance de sept ares, trente centiares, cinquième classe, et un revenu de quatre-vingt-huit centimes.

6° Un sol et patus, sis au même lieu, portés au plan cadastral sous le numéro 866, section E, pour une contenance de un are, sans indication de classe ni de revenu.

7° Une maison, sise au même lieu, portée au plan cadastral des propriétés bâties sous le numéro 866, section E.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, 1.000 fr. ci

SECOND LOT

Le second lot comprendra :

Un immeuble en nature de vignes, terre et bois, avec petite cazelette en bon état, situé sur la commune de Figeac, lieu dit « Causse de Labadie », d'une contenance environ d'un hectare, soixante-six ares, soixante centiares, et confrontant avec Salteses, veuve Deluc, Couzoule, chemin public et Canet.

Cet immeuble est porté ou paraît porté à la matrice cadastrale de la commune de Figeac ainsi qu'il suit :

1° Une friche, sise au lieu dit « La Cazelette », portée au plan cadastral sous le numéro 64, section E, pour une contenance de soixante-cinq ares, deuxième classe, et un revenu de deux francs, soixante centimes.

2° Une friche, sise au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 65, section E, pour une contenance de cinquante-trois ares, quatre-vingt-dix centiares, deuxième classe, et un revenu de deux francs, onze centimes.

3° Une vigne, sise au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 66 p., section E, pour une contenance de neuf ares, troisième classe, et un revenu de deux francs, seize centimes.

4° Une friche, sise au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 66 p., section E, pour une contenance de trente-huit ares, soixante-dix centiares,

deuxième classe, et un revenu de un franc, cinquante-cinq centimes.

La mise à prix de ce lot sera de quinze cents 1.500 fr. francs, ci

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Figeac, canton Ouest et arrondissement du dit, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, commis à cet effet, a été déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en deux lots, composés de la manière indiquée ci-dessus, et sur les mises à prix, savoir :

Le premier lot de mille francs, ci ... 1.000 fr.

Le second lot de quinze cents fr. ci ... 1.500 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme, Figeac, le dix-huit novembre mil neuf cent vingt-quatre.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson, ou à Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, chargé de la vente.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.

Etude de M<sup>e</sup> François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors, rue Saint-Pierre

VENTE SUR LICITATION  
en un seul lot, les étrangers admis  
D'IMMEUBLES RURAUX

situés sur les communes de SÉRIGNAC (Lot) et de MASQUIÈRES (Lot-et-Garonne)

L'adjudication aura lieu le VENDREDI DIX-NEUF DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à DEUX HEURES DU SOIR, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution :

1° d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le dix-huit janvier mil neuf cent vingt-quatre, qui ordonne la continuation du partage de la succession du sieur Jean-Baptiste-Hippolyte BOSC, quand vivait propriétaire domicilié à Lartigue, commune de Sérignac, où il est décédé le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-treize, lequel jugement ordonnait une expertise qui confiait à Maître DERRUPPE, notaire à Sautet,

2° d'un second jugement, rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-quatre, qui ordonnait la licitation aux enchères publiques, des immeubles composant le quart précipitaire donné à Léopold BOSC par contrat de mariage du vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences :

1° de Monsieur Henri BOSC, secrétaire de Mairie, domicilié à Masquières (Lot-et-Garonne),

2° Madame Thérèse MONTCOU-TIE, veuve de Monsieur Emile BOSC, domiciliée rue des Remparts, numéro 7, à Bordeaux, la dite dame agissant comme légataire universelle de son mari Emile BOSC, décédé,

3° De dame Alida BOSC, épouse de Monsieur SOULAGES Alfred, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Toulouse, Allées Charles-Deffite, numéro 61,

Tous les sus-nommés, demandeurs, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître François SÉGUY, avec éléction de domicile en son étude, dite ville, rue St-Pierre,

d'une part,

Et Madame Maria VIALAS, veuve de Monsieur Léopold BOSC, domiciliée à Lartigue, commune de Sérignac, défenderesse, ayant comme avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître René BILLIÈRES, avec éléction de

domicile en son étude, dite ville, Boulevard Gambetta,

d'autre part,

Il sera procédé le VENDREDI DIX-NEUF DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet par le jugement du vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-quatre, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés et dépendant du quart précipitaire donné au susdit feu Léopold BOSC.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître François SÉGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE

DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra :

Biens situés sur la commune de Sérignac (Lot)

IMMEUBLES BATIS

Il existe sur cette commune des édifices, patus et petit jardin, figurant à la matrice cadastrale de Sérignac sous le numéro dix-huit partie (18 p.), de la section E. 5, pour une contenance de soixante-dix centiares, ainsi composé :

1° Trois chambres de la maison sise à Lartigue, savoir : la petite salle à manger, et deux chambres qui font suite du côté du chemin, avec portion de corridor entre l'entrée de la petite salle à manger et d'une chambre à coucher,

2° L'entier grenier et l'entière cave correspondant à ces trois chambres et portion de corridor, avec explication que le mur de refend sera utilisé pour la séparation, de façon à ce que la surface totale, tant de la cave que du grenier, à prendre du même côté, soit de soixante mètres environ au-dessus et au-dessous des trois chambres.

3° Le portail de la cave, contenant la vaisselle vinaire, sera compris dans la vente en respectant la séparation qui a été faite lors de l'établissement du quart.

4° Les vieilles étables en leur entier.

5° La vieille grange jusqu'au mur intérieur, situé sur le prolongement du mur intérieur de la grange neuve.

6° La chambre dite de la « prune », haut et bas, les four et fourneaux confits, jusqu'à une cloison faite parallèlement au mur de la dite chambre, à deux mètres, cinquante centimètres du parement extérieur de ce mur.

7° La moitié inférieure du hangar, avec droit d'appui entre le portail de la cave, avec explication que la carrière est comprise dans ces patus, avec droit pour BOSC père d'extraire de la pierre pour son usage, mais à la charge d'enlever tous les débris.

8° Les patus contigus à la chambre dite de la « prune », aux four et fournil, aux étables et à la vieille grange, qui s'étendent d'une part jusqu'au chemin public, d'autre part jusqu'à une ligne tracée suivant le prolongement de la ligne séparative des fours s'arrê-

tant au pigeonnier, dont elle fait le tour, pour réunir ensuite les deux angles les plus rapprochés du pigeonnier et de la grange neuve, avec observation qu'il existe sur ces patus, le long des murs du pigeonnier et de la grange neuve, une servitude de tour d'échelle ; il est expliqué que les patus situés devant la cour de Léopold BOSC jusqu'au chemin, l'étable, les four et pigeonnier de Monsieur BOSC père, le long du mur occidental du pigeonnier, jusqu'à cinq mètres cinquante de ce mur de la cour, sont communs indivisément, et que, pour les immeubles attribués au quart, il est accordé le droit de dépiquer sur le sol-aire le blé récolté dans ces immeubles, à condition de supporter les frais d'entretien ou de préparation du sol, mais avec la servitude nécessaire pour y aboutir.

IMMEUBLES NON BATIS

1° Un article en terre labourable, pré et sainfoin, dit pièce de « Lafontaine », confrontant avec Veyrin, Cazes, le chemin de la Fontaine et un chemin de service, figurant au plan cadastral section E. 4, sous les numéros cinquante-neuf (59), pré d'une contenance de onze ares, cinq centiares, numéro soixante (60), terre d'une contenance de un hectare, treize ares, trente centiares, numéro soixante et un (61), bois d'une contenance de treize ares, soixante-dix centiares. Total de la contenance : un hectare, trente-huit ares, cinq centiares.

2° Un article en terre labourable, pruniers, vigne et patus, d'une contenance de quatre-vingt-dix-huit ares, cinquante centiares, d'après l'acte de partage, au lieu de Lartigue, confrontant avec Bouquet et chemin public, figurant au plan cadastral section E. 5, sous les numéros dix-sept (17), onze (11), et quatorze partie (14 p.).

3° Un article en nature de terre labourable, vigne, pruniers et friche et bois, aux lieux dits : « Lartigue », « Les Bouyssettes » et « Bois de la garenne », confrontant dans son ensemble avec Cazes, un propre de Madame Veuve Léopold Bosc, Momméjon, Vidal et Layton, figurant au plan cadastral, savoir :

Sous le numéro quatorze partie (14 p.), section E. 5, pour une contenance approximative de deux hectares, cinquante-deux ares, onze centiares ;

Sous le numéro neuf partie (9 p.), section E. 5, bois de haute futaie, pour une contenance de trente-neuf ares, douze centiares ;

Sous le numéro cinquante-cinq (55), section E. 5, bois de qualité médiocre, d'une contenance de soixante-trois ares environ.

4° Un article en nature de terre labourable et vigne, au lieu dit « Sarrailières », confrontant avec deux chemins et Vialard, figurant au plan cadastral section E. 5,

Sous les numéros : trente-deux (32), contenance huit ares, soixante-dix centiares, numéro trente-trois (33), contenance soixante-neuf ares, vingt centiares, numéro trente-quatre (34), contenance cinquante-trois ares, trente centiares, Total de la contenance approximative : un hectare, trente-un ares, vingt centiares.

La vigne occupe environ les trois-quarts de l'article, mais elle est en mauvais état ; un quart est en terre labourable d'assez bonne nature.

5° Un article en bois, au lieu dit « Bouyssettes », confrontant dans le bas avec un chemin de service qui le sépare de Cazes, dans le haut avec un chemin rural, et des autres côtés avec Bouquet, Cazes et Veyrin, figurant au plan cadastral section E. 5, numéro quarante-trois partie (43 p.), contenance soixante-ares, cinquante-sept centiares.

Biens situés sur la commune de Masquières (Lot-et-Garonne)

6° Un article en nature de pré, au lieu dit « Gaillard », confrontant avec le ruisseau de Fonfrège, le ruisseau Camba, propriété de Baldès et propriété personnelle de Madame Veuve Léopold Bosc, section B, numéro cinq cent soixante-dix partie (570 p.), contenance matricielle vingt-quatre ares, vingt-deux centiares, bonne nature et bien situé.

NOTA. — En dehors des servitudes concernant les édifices et

déjà indiquées, il est spécifié que le futur adjudicataire aura à se rapporter à l'acte de partage sous-seing privé du quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, lequel contient l'établissement des servitudes suivantes :

1° La partie supérieure des numéros quatorze (14), du plan, en nature de vigne et pruniers, dit « Combe des Ons » et « Labouyssettes », est séparée du restant du numéro quatorze (14), par un fossé partant de la garenne et longeant le pré, jusqu'au point où ce fossé forme un coude ; à ce point, la ligne doit continuer jusqu'à une borne plantée vers l'angle des numéros treize (13) et quarante-quatre (44) ; ce fossé sera mitoyen, mais avec observation que Bosc fils, précipitaire du quart actuellement vendu, l'entretient sur la moitié supérieure de sa longueur, et Bosc père sur l'autre moitié ; il devait être planté des bornes au milieu de ce fossé, pour éviter son déplacement.

2° Pour desservir les articles de la « Combe des Ons » et de « Labouyssettes », Bosc fils doit suivre le chemin montant dans la garenne, quand même ce chemin ne serait pas public, ou sur la plaine.

3° Léopold Bosc, précipitaire du quart, par conséquent l'adjudicataire futur, aura la communauté indivise de la Fontaine et le droit de se servir du lac pour le puisage.

L'usage à pied du sentier qui va à Masquières et le droit de se servir du lavoir et d'y aboutir lui sont aussi accordés.

IMMEUBLES PAR DESTINATION

Dans la présente vente, seront compris les immeubles par destination suivants :

1° un traineau pour dépiquer le blé,

2° deux roues de charrette neuves,

3° un tombereau,

4° une charrette,

5° une herse à bœufs,

6° une brouette,

7° une cuve,

8° un cuvier à vendange et un petit cuvier à lessive.

MISE A PRIX

Ce lot, ainsi composé, sera mis en vente sur la mise à prix de douze mille francs, 12.000 fr. ci

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu du jugement du vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-quatre, précité, Monsieur le Président d'audience, commis à la présente vente, est autorisé à baisser la mise à prix indéfiniment, faute d'enchères sur celle indiquée ci-dessus.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente seront payés entre les mains de Maître SÉGUY, dans les dix jours de l'adjudication, par l'adjudicataire, en diminution du prix.

Pour extrait certifié conforme.

L'avoué poursuivant :

F. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le

mil neuf cent vingt-quatre,

folio , case

Reçu : trois francs soixante,

décimes compris.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

1° Maître François SÉGUY, avoué poursuivant la présente licitation et rédacteur du cahier des charges,

2° Maître René BILLIÈRES, avoué co-licitant, qui, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.